

DECRET N° 92-300 du 29 Octobre 1992
portant nomination et promotion à titre
exceptionnel et étranger dans l'Ordre
National du Bénin de Son Excellence
Monsieur Vitali JOURAVLEV.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/Pt du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU l'Extrait du Relevé N° 27/SGG/REL du 16 Juillet 1992 des décisions Administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du 15 Juillet 1992 ;
- SUR Proposition du Président de la République, Grand-Maitre de l'Ordre National du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

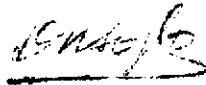
ARTICLE 1ER. - Est nommé et promu à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur :

Son Excellence Monsieur Vitali JOURAVLEV,
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
de la Fédération de RUSSIE près le Bénin en fin de Mission.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

COTONOU, le 29 Octobre 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Nicéphore D. SOGLO.

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République,



Désiré VIEYRA.

Le Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin
par intérim,

Grégoire-Gilbert GBENOU.

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - Ministères 19 - GCONB 15 - CS - SGG 4 - MESGPR 4 -
BN-DAN-ONEPI 3 - IGE-DCCT-CSM 3 - DPE-DLC-INSAE 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - Dépar-
tements 6 - JORB 1 - Intéressé 1.-